

Risques Psychosociaux

Le président du CHSCT fait cavalier seul.

Après le rapport EMERGENCE, l'enquête sur les RLR, le travail de l'Université de Liège et quelques autres actions très peu prises en compte par la Direction, celle-ci a décidé de lancer une énième consultation sur les risques psychosociaux en constituant un énième groupe de travail.

Le pilote désigné par la Direction n'est autre que François Romoeuf, président du CHSCT du Centre 7 (établissement du Haillan). Ce choix est incontestable, qui mieux que le président du CHSCT pour mener à bien une telle mission ?

Mais là où l'affaire se complique c'est quand ce monsieur décide tout simplement d'évincer les élus du CHSCT du groupe de travail.

Petit retour en arrière pour expliquer les faits.

Le vendredi 09 avril 2010, le président et le secrétaire du CHSCT accompagnent un contrôleur de la CRAMA vers une salle de réunion où celui-ci doit faire une présentation sur les risques psychosociaux. Malheureusement, en chemin, ils croisent un élu du CHSCT qui reconnaissant le contrôleur de la CRAMA s'invite à la réunion. La présentation de la CRAMA aura donc lieu en comité restreint car, en dehors du secrétaire du CHSCT, aucun autre élu n'avait été informé de la tenue de cette réunion de travail.

Le lendemain, le président du CHSCT interrogé sur son manque de transparence nous répond qu'il est président du CHSCT et qu'à ce titre il peut donc faire ce qu'il veut, même une réunion de CHSCT sans convier les élus.

Mais où va-t-on ?

Le CHSCT est une instance où siègent des élus représentant les différents courants syndicaux. Le président est nommé par la direction mais il n'a pas tous les droits. Provoquer une réunion avec un officiel comme le contrôleur de la CRAMA sans convoquer l'ensemble des élus constitue **un délit d'entrave**, qui plus est lorsque l'objet de la réunion traite un dossier aussi sensible que celui des risques psychosociaux.

Que redoute la direction pour recevoir quasiment à huis clos le contrôleur de la CRAMA ?

SUD sera très vigilant sur le sujet à commencer par nos élus au CHSCT du centre 7 (Le Haillan) mais aussi pour le centre 8 (St Médard). En effet, l'exemple de la nouvelle organisation du travail sur le centre 8 (mis en place de nouveaux horaires) est un facteur supplémentaire aggravant les risques psychosociaux.

**Alors méfiance, la prévention des risques psychosociaux
c'est l'affaire de TOUS.**